

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

No. de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du  
6 mars 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 6 mars 2017 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert, Christian Marcoux et David Boissonneault, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du  
6 mars 2017

**ORDRE DU JOUR  
Séance ordinaire du 6 mars 2017**

- 1 *PRIERE*
- 2 *MOT DE BIENVENUE*
- 3 *LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
- 4 *AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR*
- 5 *SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL*
- 6 *ADMINISTRATION GÉNÉRALE*
  - 6.1 Présentation des comptes
  - 6.2 Vente pour taxes
  - 6.3 Désignation cadastrale
  - 6.4 Représentant pour la vente pour taxes
  - 6.5 Ventes de garage 2017
  - 6.6 Dépôt des états financiers 2017 et du rapport du vérificateur
  - 6.7 États financiers et réserve du secteur aqueduc et égout
  - 6.8 Liste de destruction des archives
  - 6.9 Modification à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de L'Érable
  - 6.10 Formation pour la directrice générale
  - 6.11 Vente d'un terrain excédentaire sur la rue Huard
  - 6.12 Appui à la Municipalité de St-Louis-de-Gonzague
  - 6.13 Vente d'un terrain à la Corporation de développement économique de Lyster
  - 6.14 Cautionnement de la Corporation de développement économique de Lyster
  - 6.15 Politique de capitalisation
- 7 *TRANSPORT*
  - 7.1 Appel d'offres nivelage
  - 7.2 Appel d'offres nettoyage de fossés
  - 7.3 Appel d'offres granulats concassés
  - 7.4 Demande de prix machineries lourdes
  - 7.5 Autorisation pour une activité
  - 7.6 Achat lumières de rue au DEL
  - 7.7 Demande d'asphaltage et piste cyclable pour route 116 (secteur urbain)
  - 7.8 Consentement pour une servitude
  - 7.9 Appel d'offres rang 1 est voir pour surplus
- 8 *SANTÉ ET BIEN-ÊTRE*
  - 8.1 Représentant de la municipalité à l'OMH de Lyster
- 9 *LOISIRS ET CULTURE*
  - 9.1 Coûts des services du terrain de jeux pour la saison 2017
  - 9.2 Publicité Guide des services cyclistes 2017
- 10 *CORRESPONDANCE*
- 11 *PERIODE DE QUESTIONS*
- 12 *VARIA*
  - 13.1 Activités des bénévoles
  - 13.2 Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy
  - 13.3 Rendez-vous des décapotables
  - 13.4 Municipalité alliée contre la violence conjugale
- 14 *LEVÉE DE LA SÉANCE*

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

**046-03-2017**  
Adoption de l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

**ADOPTÉE**

**047-03-2017**  
Inversion des points à l'ordre du jour

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

**ADOPTÉE**

**048-03-2017**  
Adoption du procès-verbal

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 février 2017 soit adopté.

**ADOPTÉE**

**049-03-2017**  
Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13832 à 13858	26 337.77 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	81 412.81 \$
Grand total des paiements	107 750.58 \$

**ADOPTÉE**

**050-03-2017**  
Vente pour taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1), de transmettre avant le 10 mars 2017, au bureau de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

NOMS	MATRICULES	TAXES MUNICIPALES	TAXES SCOLAIRES	FRAIS DIVERS	TOTAL
MIKAEL AUGER	2137-23-6665	1 470.83 \$	335.81 \$	155.83 \$	1 962.47 \$
ANDRÉ BEAULIEU	2437-56-3570	90.85 \$	0.00 \$	112.86 \$	203.71 \$
MÉLANIE BERGER	1837-84-7054	1 202.82 \$	237.46 \$	104.83 \$	1 545.11 \$
JEANNOT BOISSONNEAULT	2137-24-6657	1 735.68 \$	241.67 \$	473.02 \$	2 450.37 \$
BENOIT BOUCHER	2037-93-3757	1 415.64 \$	272.56 \$	138.86 \$	1 827.06 \$

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

KATHLEEN HUOT JULIE SAMSON	1837-62-9947	831.15 \$	0.00 \$	43.44 \$	874.59 \$
KATY LABRECQUE	2037-84-6328	763.60 \$	373.57 \$	118.64 \$	1 255.81 \$
MICHEL LACASSE	2037-94-4496	1 537.54 \$	253.71 \$	267.54 \$	2 058.79 \$
STÉPHANE LACHANCE	1744-72-8080	1 587.61 \$	304.99 \$	306.75 \$	2 199.35 \$
RÉAL LEMIEUX	2037-64-2755	1 574.60 \$	192.26 \$	174.99 \$	1 941.85 \$
JACQUES MAROIS	1837-16-8935	1 708.89 \$	650.79 \$	285.12 \$	2 644.80 \$
<b>GRAND TOTAL</b>		<b>13 919.21 \$</b>	<b>2 862.82 \$</b>	<b>2 181.88 \$</b>	<b>18 963.91 \$</b>

**ADOPTÉE**

**051-03-2017**  
Désignation  
cadastrale

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à contacter le bureau Mercier Daigle Rodrigue, notaires, pour obtenir, si besoin, les désignations nécessaires dans les dossiers de vente pour taxes. Ces frais seront ajoutés aux sommes dues pour chaque immeuble à être envoyés en vente pour taxes.

**ADOPTÉE**

**052-03-2017**  
Représentant  
pour la vente  
pour taxes

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal nomme Suzy Côté ou Sylvain Labrecque comme représentant de la municipalité à la vente pour taxes qui se déroulera au bureau de la MRC de l'Érable le 7 juin prochain.

**ADOPTÉE**

**053-03-2017**  
Ventes de  
garage 2017

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la tenue de la «Journée ventes de garage» dans les rues de la municipalité le samedi le 20 mai 2017.

**ADOPTÉE**

**054-03-2017**  
Dépôt des états  
financiers 2016  
et du rapport du  
vérificateur

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les états financiers 2016 ainsi que le rapport du vérificateur déposés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton soit acceptés.

**ADOPTÉE**

**055-03-2017**  
État financier et  
réserve du  
secteur aqueduc  
et égout

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal affecte un montant de 7 331\$ de la réserve du secteur aqueduc et égout au surplus accumulé pour compenser le déficit du secteur, et ce, conformément à l'état des revenus et des charges pour le secteur aqueduc et égouts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, lequel a été préparés par la directrice générale.

**ADOPTÉE**

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

**056-03-2017**  
Liste de  
destruction des  
archives

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code Municipal, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 16 février 2017 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

**ADOPTÉE**

**057-03-2017**  
Modification à  
l'entente relative  
à la fourniture de  
services  
d'ingénierie et  
d'expertise  
technique par la  
MRC de  
L'Érable

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable offre la possibilité à chaque municipalité de la MRC, depuis février 2013, d'utiliser le service d'ingénierie pour des projets de développement ou de modernisation d'infrastructures d'eau et de voirie, incluant l'accompagnement en matière de gestion contractuelle, de surveillance de chantiers, de réalisation d'études et de plan et devis ;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de L'Érable est présentement utilisé par cinq municipalités, soient la Paroisse de Plessisville, Lyster, St-Ferdinand, Sainte-Sophie-d'Halifax et Laurierville ;

ATTENDU QUE les municipalités d'Inverness et Villeroy désirent adhérer à ce service et qu'il y a lieu de modifier l'entente pour inclure ces municipalités ;

**EN CONSÉQUENCE SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie de la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉE**

**058-03-2017**  
Formation pour  
la directrice  
générale

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à participer à deux formations offertes par l'ADMQ, soit «Directeurs généraux locaux et de MRC : rôles et collaborations» qui aura lieu à St-Ferdinand le 10 mai au coût de 304.00\$ plus taxes et «Gestionnaire et exécutant, bien vivre la dualité des tâches» qui aura lieu à Québec le mardi 13 juin 2017 au coût de 140.00\$ plus taxes. Les frais d'inscription seront puisés au poste Formation (02 13000 454). Les frais de déplacement sont également autorisés au poste (02 13000 310).

**ADOPTÉE**

**059-03-2017**  
Vente d'un  
terrain  
excédentaire sur  
la rue Huard

ATTENDU la demande de M. Marc-Antoine Bédard pour acquérir le lot 16C-94 dans la rue Huard ainsi qu'une partie plus profonde d'environ 78.7 pieds en arrière de ce lot ;

ATTENDU que la rue Huard est la dernière rue possible dans ce secteur étant donné la proximité des étangs d'épuration ;

ATTENDU que le terrain excédentaire demandé ne sera d'aucune utilité à la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la vente à M. Marc-Antoine Bédard d'une partie du lot 16C du rang 5, Canton de Nelson décrite de la façon suivante :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

Le prolongement en ligne droite de la ligne est du lot 16C-94 pour se rendre jusqu'à la limite séparative des lots 16B et 16C rang 5, soit sur une longueur d'environ 78.7 pieds et le prolongement en ligne droite de la ligne ouest du lot 16C-94 sur une même longueur, soit d'environ 78,7 pieds et de la même largeur que le lot 16C-94, soit 100 pieds, pour une superficie d'environ 7870 pieds carrés (100 pieds x 78,7 pieds).

Le coût établi pour cette vente est de 0.85\$/pied carré, donc un total de 6 689,50 \$ plus taxes, s'il y a lieu.

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

### ADOPTÉE

**060-03-2017**  
Appui à la  
Municipalité de  
St-Louis-de-  
Gonzague

ATTENDU la résolution 17-02-030 de la Municipalité de St-Louis-de-Gonzague demandant un amendement au Code municipal du Québec et à toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal de Lyster appui la Municipalité de St-Louis-de-Gonzague et sa demande.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de St-Louis-de-Gonzague, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction générale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au député provincial Éric Lefebvre.

### ADOPTÉE

**061-03-2017**  
Vente d'un  
terrain à la  
Corporation de  
développement  
économique de  
Lyster

ATTENDU que la municipalité veut céder les lots 16B-14-4 et 16C-117 à la Corporation de développement économique de Lyster pour la construction de la future clinique médicale ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la vente des lots 16B-14-4 et 16C-117, Canton de Nelson, à la Corporation de développement économique de Lyster au coût de 10 000\$ plus taxes, s'il y a lieu ;

QUE le maire et la directrice générale soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain vendu.

### ADOPTÉE

**062-03-2017**  
Cautionnement  
de la  
Corporation de  
développement  
économique de  
Lyster

CONSIDERANT que la Corporation de développement économique de Lyster inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de 350 000 \$, remboursable sur 20 ans ;

CONSIDERANT que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation ;

### **EN CONSEQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster se porte caution en faveur de la Corporation de développement économique de Lyster inc. d'un montant de 350 000\$ pour 20 ans selon les termes et

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ».

Il est également résolu que la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire l'autorisation de se rendre caution de cette obligation.

**ADOPTÉE**

**063-03-2017**  
Politique de capitalisation

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la résolution 005-01-2017 soit abrogée et remplacée par celle-ci ;

QUE les dépenses relatives à l'achat d'équipements jusqu'à une valeur maximale de 2 500.00 \$ ainsi que l'achat d'infrastructures jusqu'à une valeur maximale de 5 000.00 \$ soient prises à même le budget de dépenses annuel, et partant, ne soient pas capitalisés.

**ADOPTÉE**

**064-03-2017**  
Appel d'offres nivelage

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nivelage.

QUE les spécifications concernant le nivelage seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 23 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h.

**ADOPTÉE**

**065-03-2017**  
Appel d'offres nettoyage de fossés

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour le nettoyage des fossés.

QUE les spécifications concernant le nettoyage de fossés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 23 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h.

**ADOPTÉE**

**066-03-2017**  
Appel d'offres granulats concassés

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel d'offres par invitation pour la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés.

QUE les spécifications concernant la fourniture, le transport et l'épandage de granulats concassés seront décrites dans le devis préparé par la directrice générale.

QUE les soumissions seront reçues jusqu'au 23 mars prochain à 11 h, et seront ouvertes le même jour à 11 h.

**ADOPTÉE**

**067-03-2017**  
Demande de prix machineries lourdes

Afin de constituer une banque de prix de machineries lourdes et d'équipements avec opérateur pour les travaux non prévus ou qui n'exigent pas de demande de soumission et selon les besoins de la municipalité ;



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à faire un appel de prix par invitation pour les machineries lourdes et équipements avec opérateur.

QUE les listes de prix seront reçues jusqu'au 23 mars prochain à 11 h.

**ADOPTÉE**

**068-03-2017**  
Autorisation pour  
une activité

ATTENDU que le Relais pour la vie demande l'autorisation à la municipalité afin de tenir un barrage routier le 20 mai au coin des rues Bécancour et Laurier lors de la vente annuel de garage dans la municipalité afin de ramasser des fonds pour la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU qu'une même demande est adressée à la municipalité par le Comité 12-18 de Lyster afin d'amasser des fonds pour le comité et autres organismes de la municipalité ;

ATTENDU que le Comité 12-18 est un organisme de la municipalité et que ses membres sont régulièrement sollicités et très impliqués dans les événements municipaux ;

ATTENDU que le Relais pour la vie bénéficie depuis plusieurs années de ce privilège, et que les citoyens de la municipalité sont déjà sollicités avec d'autres activités organisées au profit de la Société canadienne du cancer ;

ATTENDU que la municipalité contribue à sa façon au Relais pour la vie en accordant une commandite sur le coût de location des infrastructures pour un tournoi de balle qui se tient en août depuis deux ans ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le Comité 12-18 à faire un barrage routier au coin des rues Bécancour et Laurier lors de la prochaine vente de garage qui se tiendra le 20 mai 2017 et que les sommes recueillies soient en partie distribuées à d'autres organismes de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**069-03-2017**  
Achat lumières  
de rue au DEL

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le remplacement de 70 luminaires de rue au DEL de gré à gré auprès de Marius Marcoux pour un coût maximal de 20 000\$. La dépense sera puisée au surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**070-03-2017**  
Demande  
d'asphaltage et  
piste cyclable  
pour route 116  
(secteur urbain)

ATTENDU qu'en 2011-2012, le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) avait comme projet de réaménager un tronçon de la route 116 à Lyster pour des raisons de fluidité, de cohabitation, de sécurité et de vétusté ;

ATTENDU que pour faire suite au réaménagement, la route 116, de la rue Laurier à la courbe du rang 3 est, aurait été cédée à la municipalité après avoir été asphaltée en neuf ;

ATTENDU que le tronçon de la rue Nelson à la limite de la municipalité de Dosquet a été pavé il y a quelques années ;

ATTENDU que le projet de réaménagement n'est plus priorisé et que la route 116 sur la rue Bécancour a, quant à elle, continué à se détériorer ;

ATTENDU que le pavage actuel est très endommagé et requiert du rapiéçage annuellement et que des ornières se sont formées ;

ATTENDU que plusieurs puisards devraient être relevés ;

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

ATTENDU que suite à un forum citoyen et à la participation de la municipalité au programme «À pied à vélo», il est ressorti qu'une piste cyclable allant de la rue Laurier à la rue Nelson devrait être aménagée afin de faciliter le transport actif à vélo et d'améliorer la sécurité des usagers jusqu'à l'école primaire, et que, pour ce faire, la municipalité souhaiterait enlever les trottoirs afin d'avoir une voie cyclable ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal demande au MTMDET de refaire le pavage de la route 116, de la rue Laurier à la rue Nelson.

QUE le conseil municipal demande la collaboration du MTMDET pour l'aménagement d'une piste cyclable sur ce même tronçon.

QUE le conseil municipal demande une rencontre avec les personnes concernées du MTMDET afin d'en discuter.

**ADOPTÉE**

ATTENDU que M. Réal Labrecque est propriétaire d'une partie du lot 7A, rang 8, Canton de Nelson, avec bâtisse dessus construite ;

ATTENDU que M. Labrecque souhaite obtenir une servitude de la part de la municipalité afin de pouvoir installer et entretenir une ligne électrique privée pour assurer l'alimentation électrique de sa propriété et le développement acéricole de son lot ;

ATTENDU que cette ligne électrique serait installée à la limite sud-est du chemin du rang 8 et empièterait à divers endroits dans l'emprise du chemin public appartenant à la municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal constitue au profit de l'immeuble appartenant à M. Réal Labrecque, soit une partie du lot 7A, rang 8, une servitude réelle et perpétuelle de passage et d'entretien d'une ligne d'alimentation électrique permettant au propriétaire ou ses représentants d'installer et d'entretenir une ligne d'alimentation électrique privée, et ce, en bordure de la limite sud-est du chemin du rang 8, soit contre l'emprise sud-est dudit rang et bornant avec l'extrémité nord-ouest du lot 8B et 8A, rang 8 appartenant à Richard Asselin ou représentants, d'une partie du lot 7B, rang 8 appartenant à Francine Hallé ou représentants, de la partie du lot 7B, rang 8 appartenant à Paul Bilodeau ou représentants, de la partie du lot 7A, rang 8 appartenant à Onil Croteau ou représentants et partie du lot 7A, rang 8 appartenant au propriétaire, le tout dans le cadastre du canton de Nelson, circonscription foncière d'Arthabaska.

Que M. Réal Labrecque s'engage aux termes dudit acte de servitude à établir à l'amiable des ententes avec les propriétaires situés à proximité de la ligne électrique faisant l'objet des présentes si ceux-ci désirent s'y raccorder, le cas échéant, le tout afin d'éviter que d'autres lignes ou poteaux ne soient installés dans l'emprise du chemin.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer cet acte de servitude.

**ADOPTÉE**

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de remplacement d'un ponceau et de revêtement bitumineux sur 1 150 mètres ;

071-03-2017  
Consentement  
pour une  
servitude

072-03-2017  
Appel d'offres  
rang 1 Est



Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster**



**LYSTER**

QUE le conseil municipal mandate Anick Gagnon-Gagné, ingénieure de la MRC de L'Érable, pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de chantier.

**ADOPTÉE**

**073-03-2017**  
Nomination au conseil d'administration de l'OMH

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte le renouvellement de Monsieur Christian Marcoux comme représentant municipal et membre du conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Lyster pour un mandat de trois ans.

**ADOPTÉE**

**074-03-2017**  
Coûts des services du terrain de jeux pour la saison 2016

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les coûts suivants pour l'inscription et le service de garde du Terrain de jeux pour la saison 2017, le tout incluant les frais pour les activités et sorties :

- 1<sup>er</sup> enfant : 180\$
- 2<sup>e</sup> enfant : 175\$
- 3<sup>e</sup> enfant : 170\$
- Service de garde : 5\$/jour (matin et/ou soir)
- Club Ado : 200\$

**ADOPTÉE**

**075-03-2017**  
Publicité Guide des services cyclistes 2017

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 325\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2017 du Parc linéaire des Bois-Francis. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999).

**ADOPTÉE**

Période de questions

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**076-03-2017**  
Activités des bénévoles

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 900\$ dans le cadre de l'organisation de l'activité municipale pour les bénévoles. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70290 999). L'activité aura lieu le 22 avril 2017 à 18 h lors du souper de cabane et de la soirée organisée par les Chevaliers de Colomb.

**ADOPTÉE**

**077-03-2017**  
Demande d'aide financière de l'Unité Domrémy

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 100.00\$ à l'Unité Domrémy. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

**ADOPTÉE**

**078-03-2017**  
Rendez-vous des décapotables

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise le «Rendez-vous des décapotables» à circuler sur le territoire de la municipalité de Lyster le 27 mai 2017. Il est à noter que l'activité sera remise au 28 mai 2017 en cas de pluie.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



# LYSTER

**079-03-2017**  
Municipalité  
alliée contre la  
violence  
conjugale

### ADOPTÉE

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1) ;

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal ;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale ;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes ;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité ;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec ;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale ;

### **SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal proclame Lyster municipalité alliée contre la violence conjugale.

### ADOPTÉE

**080-03-2017**  
Levée de la  
séance

### **SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 33.

### ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
**Sylvain Labrecque**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Suzy Côté**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 6<sup>e</sup> jour de mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière